



ATELIER THÉMATIQUE # 3 NUISANCES

**Hôtel de ville d'Hébertville-Station
5, rue Notre-Dame, Hébertville-Station
Mercredi 9 novembre 2016 à 19h**

Nombre de participants : 17 participants(es)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Camil Laforge souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui agira comme secrétaire.

2. Présentation du mandat

- Assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du LET;
- Soutenir les citoyens et la RMR dans la recherche de pistes d'amélioration, de mesures de mitigation et d'éléments qui posent problème et leurs impacts;
- Rédiger, avec le support d'un secrétaire, les comptes rendus des soirées d'information et des ateliers de travail;
- Rédiger un rapport de consultation en vue du dépôt au conseil d'administration de la RMR, sur son site WEB et sa page Facebook.

3. Présentation des objectifs de la démarche de consultation : volet « atelier »

Dans la foulée de l'entente politique signée pour la réception des déchets de Saguenay au LET d'Hébertville-Station, les responsables de la RMR ont reçu le mandat de monter un projet visant l'obtention des permis nécessaires à la concrétisation de l'entente.

Dans cette perspective et dans le but d'intégrer à la source les préoccupations citoyennes dans l'étude d'impact et le projet général, les ateliers ont comme but de :

- Identifier les préoccupations et les contraintes perçues par les participants;
- Formuler des pistes d'amélioration et des hypothèses de bonification du projet;
- Prendre en note les questions auxquelles les études cherchent à répondre;
- Informer les citoyens des suivis qui seront apportés.

Monsieur Camil Laforge mentionne qu'il n'était pas satisfait des éléments ressortis lors du dernier atelier. Pour ce troisième atelier, il veut travailler sur les différentes nuisances et sur les manières de les diminuer dans une perspective d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET). L'objectif n'est pas de reprendre une 3^e fois le débat sur la pertinence du projet d'agrandissement, car cet avis a été bien documenté lors des deux ateliers précédents.

Un citoyen parle d'une stratégie pour éviter l'agrandissement du LET. Monsieur Camil Laforge indique que son rapport traitera de toutes les recommandations faites par les citoyens. Il insiste sur l'importance des échanges afin de bien cerner l'avis des participants sur l'ensemble des nuisances.

4. Présentation de l'objectif de l'atelier « nuisance »

L'objectif est de démystifier les études en lien avec les nuisances potentielles d'un LET et de connaître les préoccupations citoyennes à cet égard.

Monsieur Camil Laforge présente les trois sujets retenus :

- Odeurs;
- Bruit;
- Faune aviaire.

Il demande aux participants d'identifier d'autres sujets.

Un citoyen mentionne une problématique d'accès au chemin lors du dynamitage. Une pancarte interdit la circulation dans ce secteur.

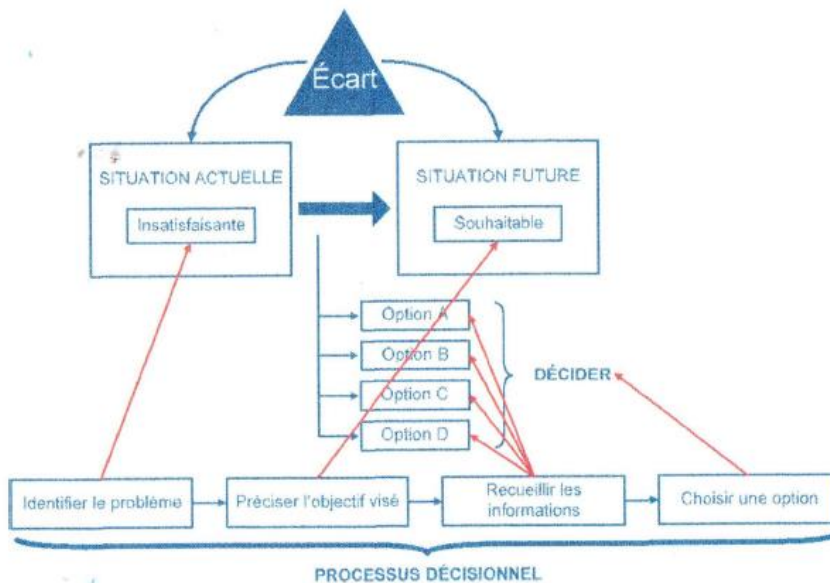
Un représentant de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean indique que la pancarte visait uniquement l'accès au lieu d'enfouissement technique (LET) et non l'accès des autres secteurs. Suivant le commentaire du citoyen, la RMR s'assurera que les informations sur la pancarte soient plus précises.

5. Règles du jeu

Les règles du jeu proposé sont les suivantes :

- Respect mutuel (expression et écoute pour tous);
- Rigueur (clarté, simplicité et temps d'intervention);
- Recherche de ce qui peut poser problème et des pistes d'amélioration;
- Fin de la soirée vers 21h.

Qu'est-ce que le processus de prise de décision ?



Source : Ordre des ADMA



6. Présentation de la RMR

6.1 Odeurs

Monsieur Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements, présente la section sur les odeurs.

ATELIER THÉMATIQUE #3

Nuisances

ODEURS

Qu'est-ce qu'une odeur ?

- Synergie/combinaison d'éléments chimiques
- Résultat d'une perception
- Tolérance varie d'une personne à l'autre, selon le contexte



ATELIER THÉMATIQUE #3

Nuisances

ODEURS

Qu'est-ce qui peut créer des odeurs dans un LET ?

- Décomposition de la matière organique en condition anaérobie
- Décomposition du gypse
- Bassin d'accumulation de lixiviat

Mais qui dit odeur ne dit pas problématique pour la santé physique. C'est pourquoi nous devons étudier la composition des émissions provenant du site.

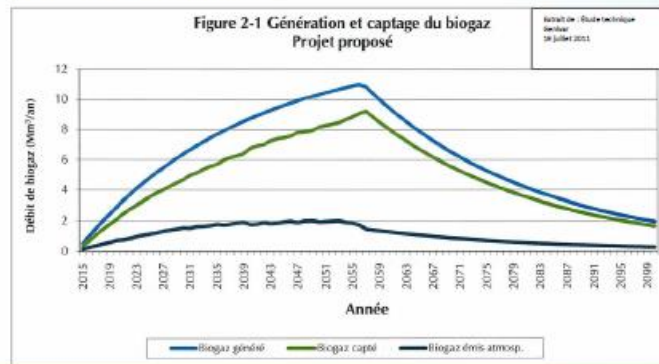


ATELIER THÉMATIQUE #3 Nuisances

ODEURS

Qu'est-ce qu'une étude de dispersion atmosphérique ?

- Faite à l'aide d'outils mathématiques, de logiciels informatiques et cartographiques et de statistiques météorologiques.



ATELIER THÉMATIQUE #3 Nuisances

Dispersion atmosphérique (odeurs)

Quelles sont les mesures qui peuvent être mises en place pour éviter les odeurs ?

- Recouvrement final et journalier des matières résiduelles
- Système de captage et de destruction du biogaz (torchère)
- Programme de surveillance des odeurs
- Éviter l'enfouissement de certaines matières problématiques (MO, gypse)



Question d'un citoyen : Où avez-vous puisé vos données au niveau du vent et sur quel nombre d'années?

Monsieur Jonathan Ste-Croix explique qu'il s'agit de données météorologiques qui sont fournies par une entreprise de la région. Il ne connaît pas le nombre d'années des données. Il est à noter que la station météo n'est pas située sur le site. Enfin, il indique que la topographie du site est prise en compte dans les études.

Monsieur Camil Laforge s'interroge sur le graphique montant les biogaz. Il en comprend que les émissions de biogaz seront faibles au début, il questionne pour savoir si, avec la progression des émissions dans le temps, ils seront capturés comme à l'ancien site de l'Ascension. Le représentant de la RMR confirme que des travaux sont prévus dans ce sens.

Monsieur Ste-Croix confirme que oui.

Question d'un citoyen : Avez-vous évalué les émissions des gaz à effet de serre?

Monsieur Jonathan Ste-Croix confirme que oui. De plus, la RMR doit produire des rapports sur les émissions émises auprès des différents gouvernements. Il est aussi précisé que brûler le biogaz peut permettre d'obtenir des crédits carbone.

Question d'un citoyen : Le biogaz est-il toxique?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que le biogaz provoque une senteur, mais celui-ci n'est pas nocif pour la santé. Pour les biogaz, les paramètres chimiques sont suivis, mais pas les odeurs. Il n'est pas possible de calculer les odeurs.

Question d'un citoyen : Le graphique tient-il compte du retrait des matières organiques?

Monsieur Jonathan Ste-Croix croit que ce n'est pas le cas.

Question d'un citoyen : Le recouvrement d'une cellule doit permettre de réduire les odeurs. Combien de temps faut-il pour remplir une cellule?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que c'est difficile à prévoir puisque chaque cellule est différente.

Question d'un citoyen : La personne mentionne que les odeurs sont perceptibles à proximité des cellules puisque celles-ci ne sont pas encore recouvertes. Les odeurs proviennent-elles plus des fonds de déchets?

Monsieur Jonathan Ste-Croix précise qu'il va toujours y avoir trois cellules ouvertes et les autres seront recouvertes. Ces dernières sont étanches à 95 %, mais un 5 % peuvent rejeter des odeurs.

Question d'un citoyen : Des matériaux toxiques peuvent-ils provoquer des émanations dans l'atmosphère?

Monsieur Jonathan Ste-Croix dit que ce type de matières émet un certain nombre de paramètres chimiques. La RMR a dû acquérir des terrains afin de s'assurer du respect des normes d'émanation dans l'atmosphère.

Le citoyen mentionne qu'il ne perçoit pas d'odeur de son chalet, mais il s'inquiéterait si le site devait s'agrandir à moins de 100 mètres de sa propriété.

Monsieur Ste-Croix revient sur la visite publique du LET. Durant cet événement, il y avait présence d'une forte odeur provoquée par la construction d'une tranchée dans une cellule afin d'y installer les cheminées de captation des biogaz. La propriété de la RMR est vaste afin d'éviter d'accommoder les citoyens du secteur.

Question d'un citoyen : Avez-vous des distances précises à respecter?

Monsieur Denis Bernier, représentant de Ville de Saguenay, précise qu'il y a des normes à respecter.

Le citoyen estime que la distance est importante, car il y a plus de risque d'odeurs à 50 mètres plutôt qu'à 100 mètres.

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la RMR, dit qu'ils peuvent s'approcher à 50 mètres des résidences si la RMR respecte tous les paramètres.

Un citoyen demande que la RMR respecte une zone tampon de 1 km alentour du LET et compense les personnes qui se situent dans cette zone de 1 km. Il précise que c'était un engagement de la RMR lors des audiences du BAPE pour la création du LET.

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la RMR, rappelle que la RMR avait promis de former un comité pour évaluer les propriétés. Il suggère que le comité de vigilance traite de la question et fasse une recommandation au conseil d'administration de la RMR. Ce comité doit veiller à ce que la RMR respecte les engagements pris lors de la construction du LET.

Le citoyen affirme essentiel que les propriétés ne perdent pas de valeur. La RMR devrait compenser la perte de valeur.

Question d'un citoyen : Combien de sites d'enfouissement sont-ils à proximité des résidences?

Monsieur Guy Ouellet répond trente-quatre (34) sites.

Monsieur Camil Laforge explique que le comité de vigilance serait le mieux placé pour faire des recommandations sur les engagements de la RMR.

Un citoyen mentionne qu'elle ne se sent pas représentée par ce comité. Il est mentionné qu'il est difficile d'obtenir des informations (procès-verbaux) sur le site de la RMR. La RMR s'assurera de mettre plus rapidement sur le site Internet ces informations.

Question d'un citoyen : Plus nous allons enfouir, plus nous allons produire du gaz. Pensez-vous récupérer le biogaz comme à l'Ascension?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que la RMR est ouverte à analyser tout partenariat possible comme avec Gaz Métro. Il donne l'exemple de la récupération du biogaz au site de l'Ascension.

6.2 Bruit

Monsieur Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements, présente la section sur le bruit.

ATELIER THÉMATIQUE #3 Nuisances

Bruit

Quelles sont les sources de bruit dans un LET?

- En période de construction
 - Somme des bruits ponctuels créés par les pelles mécaniques, déchargement des camions bennes, concasseur, dynamitage...
- En période d'opération
 - Somme des bruits créés par les équipements sur le site tels que le compacteur à pied de mouton, les camions à déchets et l'effarouchement des goélands.



ATELIER THÉMATIQUE #3 Nuisances

Bruit

Comment évaluer le bruit?

- Mesure directe : Mesure de niveau sonore réel avec un sonomètre installé à un endroit donné.
- Par modélisation : Estimation du niveau sonore à un endroit donné selon le type et le nombre de machineries prévues, la distance au récepteur, la topographie, la présence de bâtiment, le bruit ambiant et le type d'environnement (forêt, milieu rural).



ATELIER THÉMATIQUE #3 Nuisances

Bruit

Quels sont les critères à respecter?

Pratique administrative préconisée par le MDDEFP relativement aux travaux de construction :

Période	Critères applicables (le plus élevé des deux)		Exception
Jour (7 à 19 heures)	55 dBA ⁽¹⁾	Bruit initial	Sans limite si justifié
Soir (19 à 22 heures)	45 dBA ⁽²⁾	Bruit initial	55 dBA ⁽¹⁾ si justifié
Nuit (22 à 7 heures)	45 dBA ²	Bruit initial	Aucune exception

⁽¹⁾ Le jour
⁽²⁾ Le soir
⁽³⁾ La nuit

Note d'instruction sur le traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui les génèrent du MDDEFP en phase d'exploitation :

Période	Critères applicables (Leq 1h) (le plus élevé des deux)	
Jour (7h à 22 heures)	45 ou 70 ⁽¹⁾ dBA	Bruit initial
Nuit (22 à 7 heures)	40 ou 70 ⁽²⁾ dBA ²	Bruit initial

En milieu agricole, les critères de zone IV sont retenus (70 dBA le jour et la nuit) et, en milieu résidentiel, les critères de zone I sont retenus (40 dBA la nuit et 45 dBA le jour). Lorsque le niveau de bruit ambiant excède le critère précédent, alors il est retenu dans l'évaluation.



Question d'un citoyen : Les critères à respecter sont-ils calculés différemment pour un milieu rural ou urbain?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que la RMR doit suivre impérativement ces critères. Le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande de ne pas dépasser un certain seuil, soit 55 dBA.

Commentaire d'un citoyen : Les statistiques ne disent pas beaucoup de choses. Le dynamitage et le bruit de construction de la dernière cellule a fait fuir la faune et a nui à la chasse au petit et gros gibier. Le dynamitage n'est plus acceptable.

Un autre citoyen mentionne que le bruit est perceptible jusqu'à son chalet situé au lac Bellevue et il est plus intense lors de la construction d'une cellule.

Question d'un citoyen : Avez-vous fait des études sur l'impact sur la faune des bruits émis lors de la construction d'une cellule?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que les études sont actuellement en cours.

Commentaire d'un citoyen : Il est demandé de compenser les propriétaires importunés par le bruit dû aux activités du LET. On fait référence à un article du journal Le lac St-Jean portant le titre « Hébertville-Station et Saint-Bruno passent à la caisse! »

Voici un extrait de l'article :

« Ainsi, à compter de 2017, St-Bruno, à raison de 1,25 \$ la tonne enfouie pourrait toucher 193 750\$ alors qu'Hébertville-Station, à raison de 1,50 \$ la tonne enfouie, empocherait quant à elle 232 500 \$.

Depuis l'ouverture du LET d'Hébertville-Station, à raison de quelque 55 000 tonnes en provenance des trois MRC du Lac-Saint-Jean (tonnage officiel de 2014), ces compensations ont été de quelque 68 750 \$ pour St-Bruno et de 82 500 \$ pour Hébertville-Station.

Ces redevances sont indexées et pour la durée de vie utile du site.

Sur la page Internet du Bureau des audiences publiques en environnement, dans la liste des documents déposés par le promoteur et les personnes ressources, on y retrouve notamment les protocoles d'entente entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean concernant les redevances pour le LET à verser à St-Bruno et Hébertville-Station ».¹

¹ Article de France Paradis : <http://www.lacstjean.com/actualites/2015/12/2/hebertville-station-et-st-bruno-passent-4362614.html>

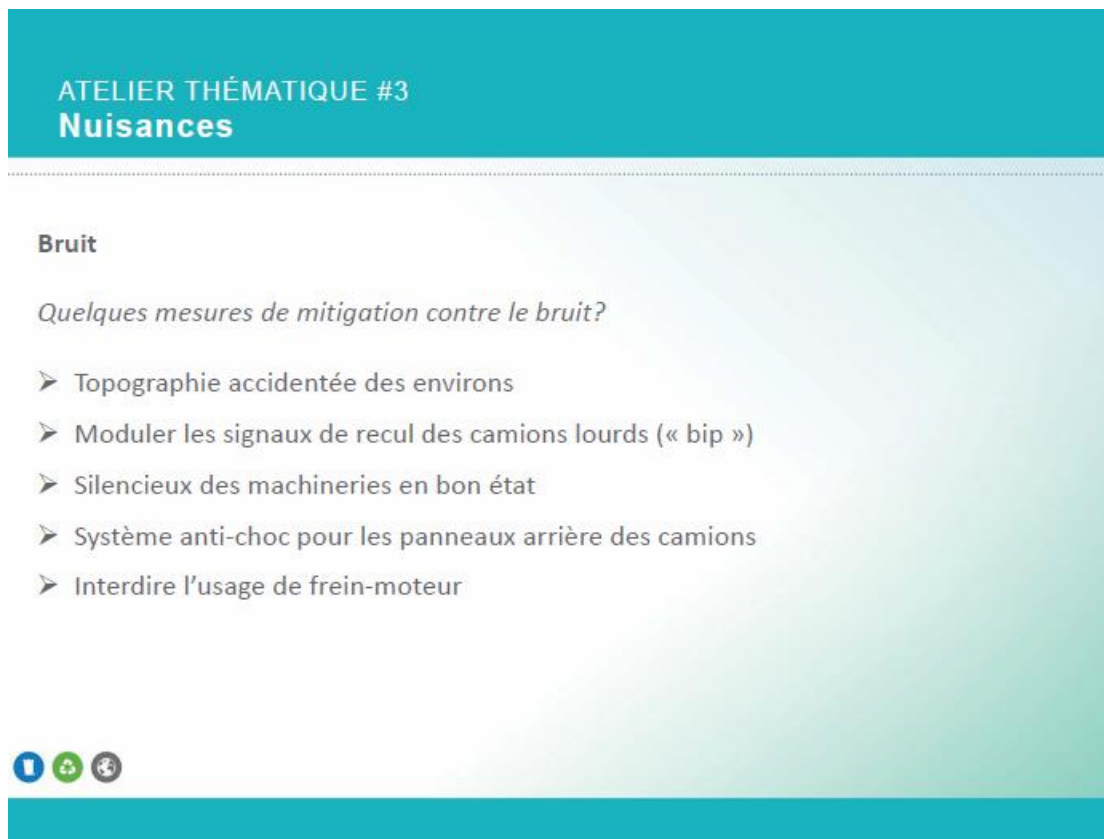
Question d'un citoyen : Le transport des matières provoque beaucoup de bruits. Allons-nous regarder ce problème?

Monsieur Camil Laforge indique que le bruit du transport sera intégré dans le prochain atelier. Monsieur Jonathan Ste-Croix mentionne qu'il y a eu l'installation d'un sonomètre près de la route 169 pour mesurer le bruit des activités du LET.

Question d'un citoyen : Pourquoi le maire d'Hébertville-Station n'est-il pas présent?

Monsieur Camil Laforge indique que l'invitation a été envoyée à toutes les municipalités riveraines afin d'assurer leur participation.

Monsieur Jonathan Ste-Croix présente la dernière acétate.



Il mentionne que sur vingt-cinq (25) camions, il y a deux (2) camions ayant un système de recul.

Question d'un citoyen : L'implantation d'un mur coupe-son a-t-elle été envisagée?

Monsieur Jonathan Ste-Croix que la RMR a envisagé cette idée pour la zone de concassage, mais l'idée a été abandonnée à cause de la hauteur du terrain qu'atteindront les zones d'enfouissement.

Pour le bruit, il y a eu des mesures qui ont été effectuées à proximité de la résidence la plus près du LET.

Un citoyen mentionne que le secteur favorise l'écho, ce qui amplifie le son.

Question d'un citoyen : Combien de temps va durer le dynamitage au LET?

Monsieur Jonathan Ste-Croix mentionne que la RMR fait des travaux de dynamitage au deux (2) ans dans le cadre du projet actuel (sans la venue des déchets du Saguenay).

Questions d'un citoyen : Avons-nous des informations sur les impacts du bruit sur certaines espèces (exemple : oiseau siffleur, etc.)? Y a-t-il des mesures périodiques prises afin de mesurer l'impact du bruit à proximité du LET? La pyrotechnie a-t-elle un impact sur la faune?

Monsieur Camil Laforge indique que nous pouvons ressortir deux éléments des commentaires des gens. La RMR encourage à trouver des mesures afin de réduire les impacts du bruit produit par les activités du LET, particulièrement lors des travaux d'agrandissement des cellules et il est demandé de compenser les personnes subissant la situation.

Questions d'un citoyen : Combien de temps peut durer la construction d'une cellule?

Monsieur Jonathan Ste-Croix mentionne que les travaux pour la construction d'une cellule viennent de se terminer alors qu'ils avaient débuté en septembre 2016. Il croit que le dynamitage, le drillage et le concassage sont les activités les plus bruyantes.

Il est proposé par certains participants de cibler une période de temps plus propice pour la construction d'une cellule. La période mentionnée par M. Ste-Croix touchait la période de la chasse.

Question d'un citoyen : Avez-vous une étude psychosociale sur les impacts du bruit sur les voisins immédiats du site?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que lors des audiences du BAPE sur le projet de construction du LET à Hébertville-Station, il y a eu des questions de l'Institut national de la santé publique. La RMR a donc répondu aux questions lors du BAPE.

Un participant propose de prendre exemple de l'étude psychosociale effectuée par Rio Tinto au niveau de l'agrandissement du site du lac de bauxite.

Un participant lit le courriel d'un citoyen absent à la rencontre. Voici le contenu :

« Je veux m'excuser, mais je suis dans l'impossibilité de me présenter à la séance de ce soir. Je vous fais parvenir les demandes relatives qui ont été déposées au BAPE, le 23 mai 2013, par les propriétaires du lac Bellevue et des lots avoisinants.

Dans les exigences, on peut lire en tête de liste : créer une zone tampon entre les lots 16 à 24 inclusivement.

Exigences :

- 1. Aucune coupe forestière*
- 2. Aucun jardinage*
- 3. Aucune coupe sélective*

M. Louis-Gilles Francoeur, responsable de la commission publique d'enquête, s'est alors tournée vers les responsables de la MRC pour nous assurer une zone tampon de 1 kilomètre approximativement entre les lots 14 à 24 inclusivement et nous confirme l'éventuel changement de vocation de ce territoire ».

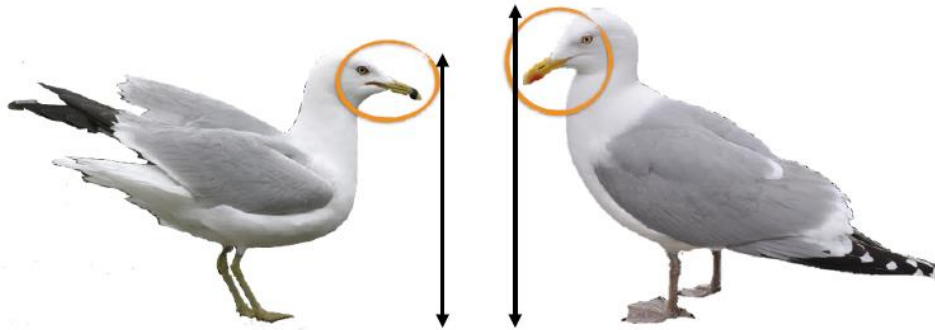
6.3 Faune aviaire

Monsieur Maxime Allard, agent de recherche chez Services Environnementaux Faucon, fait sa présentation sur la faune aviaire.

Goélands - Espèces

Goéland à bec cerclé

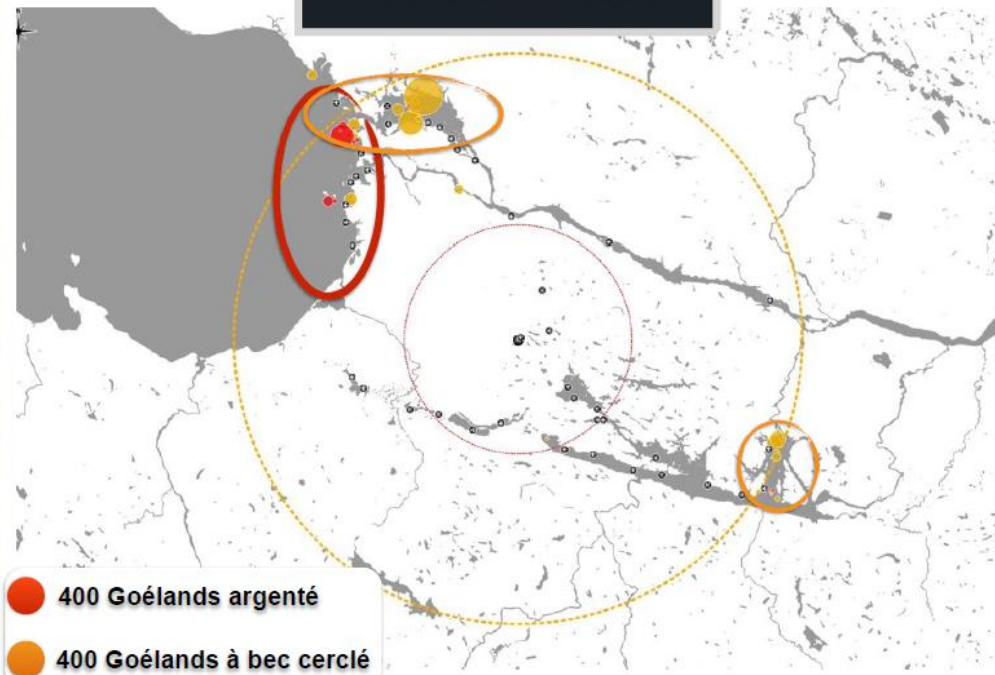
Goéland argenté



- ◆ Grandes colonies
- ◆ Opportuniste

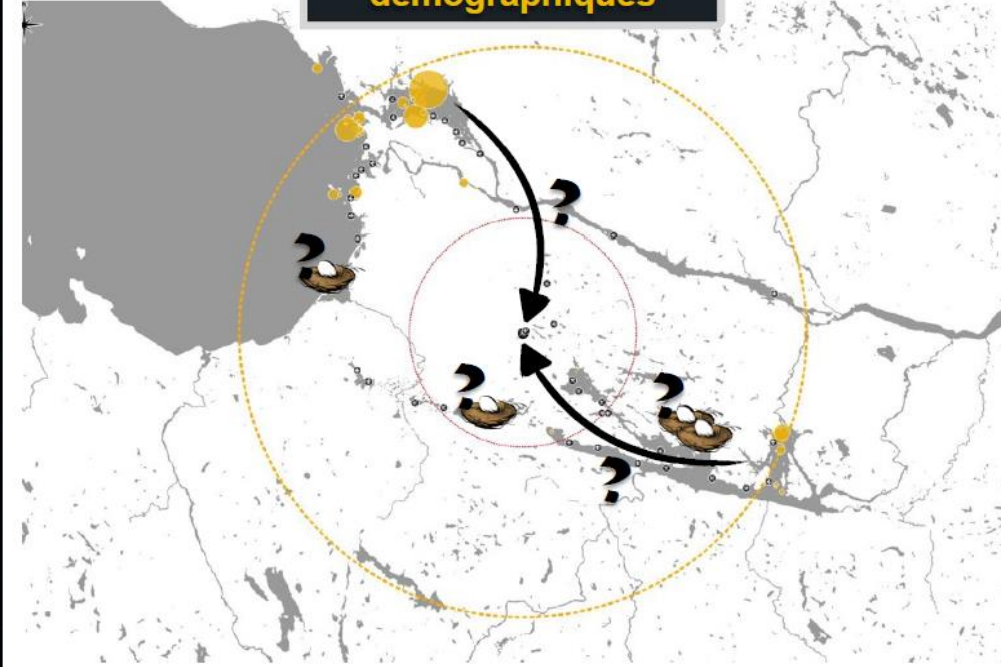
- ◆ Petites colonies
- ◆ Peu opportuniste

Abondance Totale

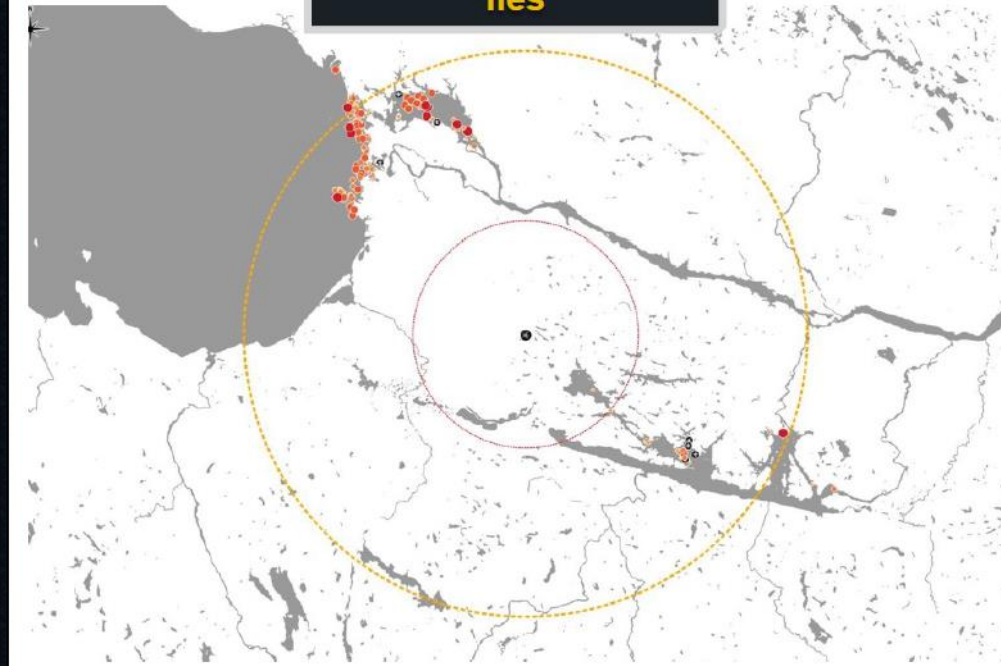


- 400 Goélands argenté
- 400 Goélands à bec cerclé

Changements démographiques



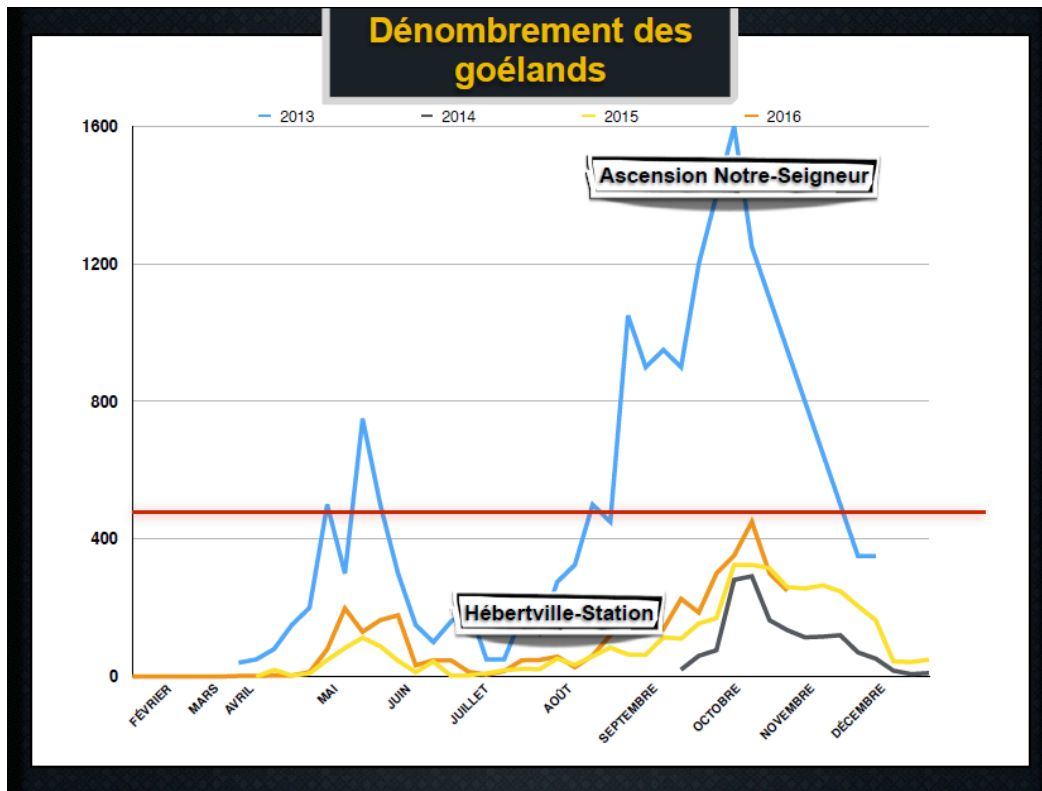
Attractivité Îles

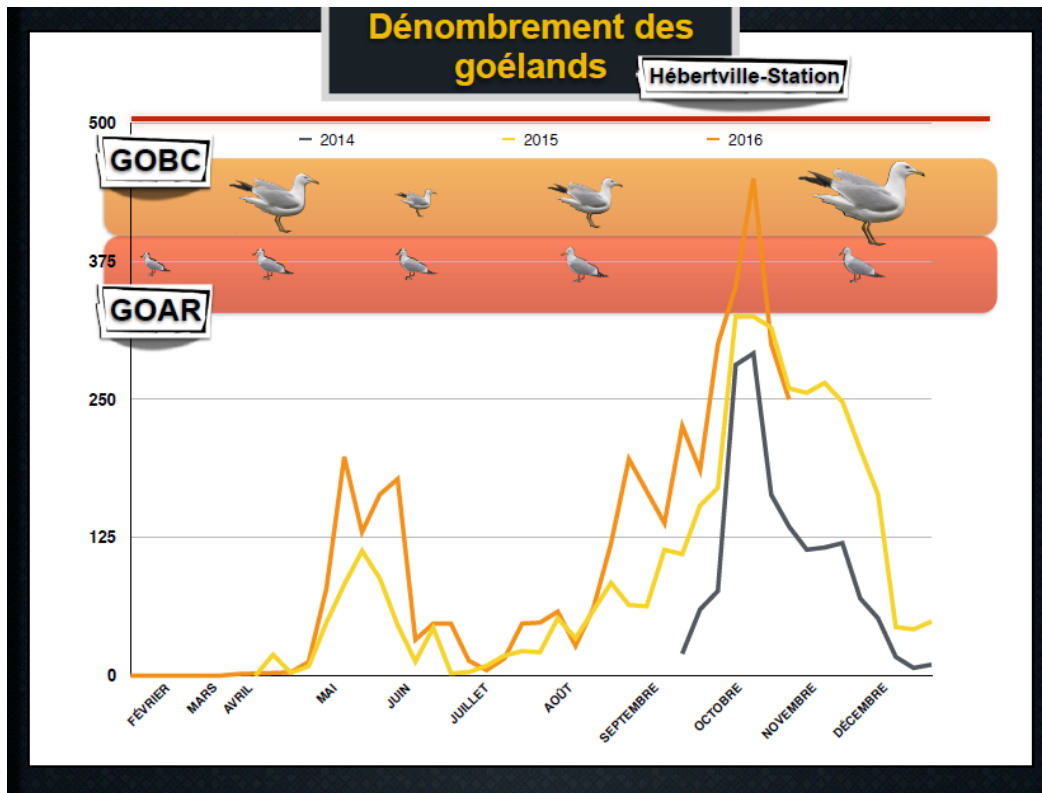


Stratégies de gestion de la faune

❖ Caractérisation de la problématique:

- ▶ Dénombrement des goélands;
- ▶ Étude des populations de goélands régionales;
- ▶ Comité de vigilance;





Stratégies de gestion de la faune

- ❖ **Caractérisation de la problématique:**
 - ▶ Dénombrement des goélands;
 - ▶ Étude des populations de goélands régionales;
 - ▶ Comité de vigilance;
- ❖ **Mesures passives:**
 - ▶ Aménagement du site;
 - ▶ Recouvrement total des déchets;

Aménagement du site

- ❖ Modification de l'habitat :
 - ▶ Eaux de surface
 - ▶ Végétation / herbes
 - ▶ Recouvrement des déchets



Aménagement du site

- ❖ Modification de l'habitat :
 - ▶ Eaux de surface
 - ▶ Végétation / herbes
 - ▶ Recouvrement des déchets



Aménagement du site

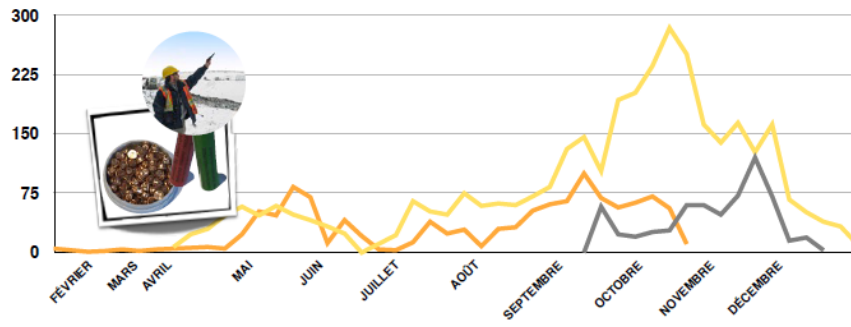
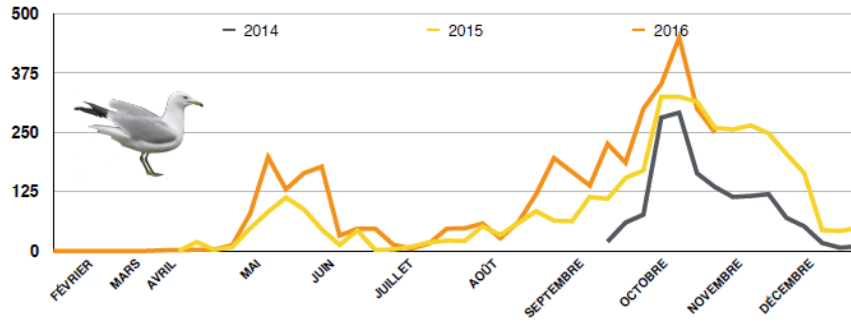
- ❖ Modification de l'habitat :
 - ▶ Eaux de surface
 - ▶ Végétation / herbes
 - ▶ **Recouvrement des déchets**



Stratégies de gestion de la faune

- ❖ Caractérisation de la problématique:
 - ▶ Dénombrement des goélands;
 - ▶ Étude des populations de goélands régionales;
 - ▶ Comité de vigilance;
- ❖ Mesures passives:
 - ▶ Aménagement du site;
 - ▶ Recouvrement total des déchets;
- ❖ **Mesures actives:**
 - ▶ **Effarouchement (pyrotechnie);**
 - ▶ **Exclusion totale.**

Méthodes de contrôle



Futur



Question d'un citoyen : Pourquoi ne pouvons-nous pas tuer les goélands?

Monsieur Maxime Allard mentionne que cette espèce est protégée par la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Il s'agit d'un oiseau marin qui colonise de plus en plus dans les terres. Il cite l'exemple de la colonisation du cormoran près du lac Saint-Jean.

Question d'un citoyen : Le goéland chasse-t-il d'autres oiseaux?

Monsieur Maxime Allard répond qu'il se peut que le goéland chasse d'autres oiseaux, mais c'est assez rare.

Question d'un citoyen : Dans ses champs, il y a environ 2000 goélands qui entourent ses 60 vaches. Il y a-t-il des risques de contamination pour ses vaches?

Monsieur Maxime Allard mentionne que les risques sont faibles et il assurera un suivi des informations que lui transmettra cet éleveur.

Plusieurs participants manifestent des inquiétudes sur les risques de contamination et de transmission de maladies.

Monsieur Allard cite alors des études effectuées sur des goélands sur le fleuve Saint-Laurent qui démontrent un très faible taux de contamination.

Question d'un citoyen : La concentration de goélands sur un lac peut-elle contaminer les poissons?

Monsieur Maxime Allard cite une étude effectuée par l'Université du Québec à Chicoutimi qui n'a pas révélé de dépassement des normes malgré la présence importante de goélands.

Commentaire d'un citoyen : Les goélands viennent sur sa terre pour se reposer lorsque les gens de la RMR fondent des coups de semence.

Question d'un citoyen : La personne cite une étude démontrant que les goélands présents près d'un site de déchet avaient un taux important de chlore. Est-ce vrai?

Monsieur Maxime Allard indique qu'il y a actuellement la préparation d'une étude sur les impacts pour les humains. Ce chlore est surtout présent sur les sites utilisant la mousse provenant du déchiquetage des matelas et divans pour recouvrir les cellules, ce qui n'est pas les cas du LET d'Hébertville-Station.

Question d'un citoyen : Des goélands peuvent-ils transmettre des bactéries ou des contaminants?

Monsieur Maxime Allard indique que c'est possible, mais plutôt rare. Il précise que contrairement à d'autres sites, la RMR recouvre les cellules avec du sable, ce qui réduit les risques de contamination.

Question d'un citoyen : Y a-t-il une possibilité d'avoir plus de goélands suite à la fermeture de Matrek?

Monsieur Maxime Allard estime que c'est peu probable à cause de la distance à parcourir. Les seuls goélands à proximité nichent dans la Baie des Ha! Ha!

Question d'un citoyen : Le site de Matrek utilise-t-il la pyrotechnie pour éloigner les goélands?

Monsieur Maxime Allard répond que non puisque la compagnie utilise un grand bâtiment mobile pour enfouir les matières résiduelles.

Monsieur Allard indique qu'il peut y avoir une plus grande concentration de goélands sur le site sur l'heure du midi et le soir lorsque ceux-ci ont accès à la nourriture.

Il souligne aussi que l'efficacité de la pyrotechnie repose sur le fait de l'utiliser le moins possible.

Question d'un citoyen : La RMR peut-elle garder les goélands sur son terrain?

Monsieur Maxime Allard répond que les actions prises ont pour but de s'assurer de la santé et de la sécurité des employés qui pourraient être incommodés par des nuées d'oiseaux. Il rajoute que tolérer les goélands ne va qu'amplifier le problème dans le secteur.

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que le recouvrement se fait tous les soirs. Il est recommandé de le faire aussi le midi.

Question d'un citoyen : Avez-vous des solutions pour les goélands chez les voisins immédiats du site?

Monsieur Maxime Allard indique qu'il faut poser des actions pour réduire l'accès à la nourriture.

Monsieur Camil Laforge trouve important que la RMR soit proche des propriétaires voisins du LET afin de rechercher des solutions satisfaisantes.

8. Conclusion

L'atelier touchait principalement trois types de nuisance : les odeurs, le bruit et la faune aviaire. Les participants demandent à la RMR de respecter une zone tampon, entre les habitations et le LET, et surtout de ne pas se rapprocher des limites de leur terrain. Les participants demandent d'accorder des compensations aux personnes

subissant les nuisances causées par l'arrivée du LET à Hébertville-Station. Il a été soulevé plusieurs inquiétudes, notamment au niveau de la présence importante de goélands et du bruit causé par les travaux de construction des cellules. Enfin, certains participants ont remis en cause la pertinence des ateliers.

L'atelier se termine à 22h.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,
agent de développement au CREDD*

ANNEXE Présences

Martine Allard, citoyenne	Sylvain Lavoie, RMR
Denis Bernier, Ville de Saguenay	Philippe Lusinchi, citoyen
Nicolas Bouchard, citoyen	Marco Morin, citoyen
Johane Brideau, citoyenne	Guy Ouellet, RMR
Stéphanie Fortin, RMR	Marcel Pearson, citoyen
André Gagné, citoyen	Guylaine Pilote, citoyenne
Céline Gagnon, citoyenne	Serge Pilote, citoyen
Harry Jean, citoyen	Mathieu Rouleau, RMR
Monique Laberge, présidente du CREDD	Jonathan Ste-Croix, RMR
Charlotte Lachance, citoyenne	Yvan Thériault, conseiller municipal de Saint-Bruno et membre du comité de vigilance
Lucien Larocque, citoyen	Tommy Tremblay, citoyen
Bruno Lavoie, MRC du Fjord-du-Saguenay	